

9^{ème} session de l'Assemblée des Français de l'Étranger 22 au 27 septembre 2008

L'Assemblée des Français de l'étranger vient de tenir sa 9^{ème} session à Paris. Après le scrutin sénatorial du dimanche 21 septembre, qui a vu la brillante élection de Claudine Lepage, conseillère Français du Monde - ADFE de la circonscription de Munich et vice-présidente de l'AFE, cette réunion plénière s'est déroulée du 22 au 27 septembre 2008.

La semaine a débuté par une allocution du ministre des Affaires étrangères et européennes, Bernard Kouchner, suivie d'une intervention de la Présidente du groupe Français du Monde – ADFE, Monique Morales, par laquelle elle a manifesté toute l'inquiétude ressentie à l'égard de la politique gouvernementale pour les Français de l'étranger. Auparavant, le directeur des Français de l'étranger et des étrangers en France, Alain Catta, avait développé le rapport annuel de sa direction.

Au cours de la semaine, les conseillers ont également pu recueillir la vision de la secrétaire d'Etat au commerce extérieur, Anne-Marie Idrac.

La présentation en séance des travaux de chacune des cinq commissions permanentes et des trois commissions temporaires a, cette année encore, été l'occasion de riches échanges au sujet, notamment, des conséquences de la mesure de prise en charge des frais de scolarité, des modalités de mise en place de députés des Français de l'étranger institués par la récente révision constitutionnelle et de la modification du décret portant statut de l'AFE et fixant les modalités d'élection de ses membres.

Des réponses aux interrogations des conseillers ont été apportées par l'Administration lors de la traditionnelle séance des questions orales.

1/ Présentation du rapport du Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France

Après avoir félicité les sénateurs nouvellement élus ou réélus, **Alain Catta** a convenu que les locaux de l'UICP n'étaient pas les plus adéquats, mais que le changement de dernière minutes de la date des sénatoriales n'avaient pas permis de trouver un lieu mieux adapté. Il a ensuite fait part d'un certain nombre de réflexions sur l'évolution de sa direction, de ses métiers notamment au service des Français de l'étranger.

Sur l'articulation entre le MAEE et le ministère de l'Immigration pour la politique des visas, notamment depuis que la mise en œuvre opérationnelle de cette politique lui a été confiée, Monsieur Catta a assuré qu'il veillerait à ce que les possibilités de service aux communautés françaises à l'étranger ne pâtissent pas de cette nouvelle répartition.

Au sujet du Centre de crise inauguré en juillet, il a regretté la dualité des programmes dépositaire de des crédits de crise, dont il a aussi précisé qu'ils ne seraient pas gérés par la DFAE. Il a signalé que les élus restaient, au côté de sa direction, responsables de la rédaction des plans de sécurité dans les postes.

Il a annoncé la mise en place, à ses côtés, d'une mission, menée par l'ambassadeur Jean-Paul Monchau, ayant pour but de donner au Secrétariat général de l'adoption internationale, les moyens d'exercer sa tutelle en matière d'adoption internationale.

Monsieur Catta s'est ensuite attaché à expliquer l'articulation entre le livre blanc et la Révision Générale des Politiques Publiques, concernant la politique consulaire.

Il a d'abord averti que, à la faveur de la convention de Vienne (qui oblige chaque Etat à la protection consulaire de ses citoyens) et à la spécificité de l'exigence française en matière d'état civil, le réseau consulaire français en Europe ne disparaîtrait pas avant très longtemps.

En revanche, le directeur a fait part de sa nécessaire évolution, dont la tâche lui a été confiée par le Comité de modernisation, qui s'organise dans trois directions : Une ouverture de consulat là où le justifie la progression de la présence française, un regroupement, sans diminution des missions, d'ailleurs non limité à l'Europe et une transformation au moyen d'abord de l'extension des compétences des préfectures frontalières au profit de communautés françaises elles-mêmes frontalières, mais aussi de la généralisation de l'informatique consulaire et enfin de la centralisation progressive, à Nantes, des compétences consulaires en matière d'état civil.

Monsieur Catta a terminé son propos en dévoilant les perspectives budgétaires de sa direction. Si en 2009, le budget ne diminuera pas en volume, une attention particulière devra être portée pour les budgets 2010 et 2011. Il remercie les parlementaires et conseillers ayant aidé au maintien du programme 151 pour 2009 et a émis de sérieuses craintes concernant les années 2010-2011.

Plus précisément, il a listé les points forts du budget 2009 : informatique consulaire, action en faveur des enfants français par les crédits consacrés à la prise en charge et aux bourses. Pour ce qui concerne les crédits d'aides aux Français les plus démunis, les actions seront maintenues en volume en 2009 tant pour les aides permanentes que temporaires. Mais il a renouvelé son inquiétude quant aux années 2010-2011, et fait part de la réflexion qui devra être menée au sujet de la permanence des aides sociales distribuées aux Français résidant dans les pays européens.

La parole a, ensuite été donnée à la salle et **Monique Morales** (Présidente du groupe Français du Monde – ADFE, Madrid) a rebondi sur la présentation faite par Monsieur Catta des plans de sécurité nouvellement mis en place, en rappelant que les conseillers doivent être consultés sur ce sujet, comme d'ailleurs sur tous les domaines intéressants les Français de l'étranger.

François Nicoulaud (Français du Monde – ADFE, membre désigné) est intervenu sur la procédure d'élaboration des textes concernant les prochaines élections de juin 2009 à l'AFE et particulièrement, s'agissant des textes réglementaires sur leur rapide entrée en vigueur. Alain Catta a souligné que les avants-projets de loi devaient être dorénavant compatibles avec la révision constitutionnelle et a insisté, concernant les questions réglementaires sur la nécessité de disposer d'un environnement juridique stable, notamment afin de permettre à la société qui sera chargée de l'application informatique pour le vote électronique de travailler correctement.

Monique Cerisier ben Guiga (Français du Monde - ADFE, sénatrice des Français établis hors de France) a listé un certain nombre de points posant problème : tout d'abord, elle s'est inquiétée des dysfonctionnements des logiciels Racine et Gael, notamment en Afrique. **Monsieur Catta** l'a assurée qu'avant tout développement d'application nouvelle, le bon fonctionnement de celles existant serait garanti. La capacité d'acheminement des données doit ainsi être augmentée, mais la technologie des fibres optiques coûte chère.

Pour le second point évoqué, concernant les délais dans la gestion de l'état civil, le directeur a précisé que le centre de Nantes n'avait pas vocation à dresser l'ensemble des actes d'état civil. L'expérience faite pour l'Algérie ayant entraîné un gain certain de productivité, une extension peut être envisagée. Au sujet des transcriptions d'acte, il a été clairement demandé aux consuls de ne convoquer les personnes qu'en cas de doute.

Monsieur Catta a dit partager l'inquiétude de la sénatrice quant à l'insuffisance des crédits d'aide sociale. Il a rappelé que chaque ministère affectait les crédits budgétés comme il l'entendait et que, par conséquent, il comptait sur les élus pour faire valoir leurs demandes.

Pour ce qui concerne enfin les conséquences de la mise en place de la mesure de prise en charge des frais de scolarité, il a indiqué que le financement pour 2009 ne posait pas problème, mais que le ministre,

conscient des difficultés que cette mesure implique avait proposé au Ministre du budget un double plafonnement sur les revenus et sur les frais de scolarité, dont il a dit ne pas douter de la nécessité. Il a manifesté son souhait de remettre à plat les critères d'attribution des bourses scolaires. Il a notamment évoqué la prise en compte du loyer dans la détermination des revenus nets et le paiement induit du loyer de certaines familles par le contribuable.

Face à l'inquiétude manifestée par **Richard Yung** (Français du Monde – ADFE sénateurs des Français établis hors de France) quant à la place de la DFAE au sein du nouvel organigramme du ministère, **Alain Catta** a confirmé que toute l'architecture du ministère allait être révisée dans le souci de répondre aux nouveaux défis d'une diplomatie moderne. En effet, la mise en place du ministère de l'Immigration a ôté toute compétence sur les étrangers en France à la DFAE et le centre de crise est rattaché directement au secrétariat général du MAEE.

Il a, lui aussi, dénoncé le scandale des certificats de nationalité. Il a obtenu que les consuls puissent délivrer un certificat de nationalité dès lors qu'est présenté un extrait d'acte de naissance établi par une autorité française, même s'il ne mentionne pas en marge la nationalité française. Il s'est félicité de la quasi résolution du problème en Algérie.

Pour ce qui est du transfert du service de l'état civil à Nantes, tel que proposé dans le rapport du sénateur, le directeur a précisé qu'il rentrerait dans le cadre de la RGPP.

Alain Catta a indiqué à **Claude Chapat** (Français du Monde-ADFE Berlin) que le système mis en place dans l'Euro district Strasbourg- Ortenau avait vocation à être étendu à d'autres régions frontalières, dont en première lieu avec l'Espagne et l'Italie.

Un erratum sera fait page 88 du rapport à la demande de **Fwad Hasnaoui** (Français du Monde – ADFE Alger).

Débat interrompu par l'arrivée de Monsieur Kouchner et repris lors de la plénière

En réponse au courrier de **Richard Alvarez** (Français du Monde – ADFE Dakar), **Alain Catta** a rappelé que les crédits du contribuable étaient mis à disposition du MAEE pour l'envoi par la valise diplomatique des seuls documents administratifs, à l'exclusion de tout effet personnel, mais que conformément aux requêtes effectuées, la vérification du contenu des enveloppes sera effectuée de façon plus conviviale.

Au sujet des réceptions des postes pour le 14 juillet, le directeur a expliqué que concernant celles organisées par les consulats généraux, les budgets avaient été reconduits à l'identique. En revanche, ça n'a pas été le cas pour les réceptions dans les ambassades. Chacun a donc dû faire au mieux avec des crédits diminués.

Après la remarque de **Marie-Hélène Beye** (Français du Monde – ADFE Bamako) à propos de demande de certificat de nationalité y compris par des préfectures en France, **Monsieur Catta** a annoncé qu'un contact serait pris avec le Directeur de l'immigration et qu'en outre, un bilan serait dressé lors du bureau de décembre concernant la bonne application des instructions communiquées aux postes et destinées à éviter les demandes abusives de certificats de nationalité. Il a, par ailleurs, invité les conseillers à l'avertir de toute difficulté à ce sujet.

A propos des Comités de gestion consulaire (COGES) le sous-directeur des Affaires sociales, de l'expatriation et de la Maison des Français de l'étranger, **Monsieur Lamouroux**, a affirmé à **Claudine Lepage** (Français du Monde – ADFE Munich) qui l'interrogeait sur le bilan devant être dressé, que dès son arrivée à la DFAE il y a un an, on lui avait dit que ces COGES étaient enterrés. Face à l'indignation de Madame Lepage quant au manque de considération manifesté aux élus sur ce sujet, **Monsieur Catta** lui a fait part du renvoi de cette demande légitime à décembre.

A **Monique Morales** qui témoignait de la suspension sans consultation du COGES de Barcelone, il a été répliqué que cette structure ne donnait pas les résultats escomptés.

Pour terminer, **le directeur** a informé **Fwad Hasnaoui** que la loi précise clairement que seul le mariage donne droit à visa, à l'exclusion de toute autre forme d'union, PACS ou union libre.

2/ Allocution du ministre des Affaires étrangères et européennes, président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Bernard Kouchner a débuté son intervention en félicitant les sénateurs élus la veille, puis en rendant hommage aux deux conseillers décédés dans l'année et enfin en accueillant les six nouveaux membres de l'Assemblée, dont Pascal Chazot et Paul Graf ((Français du Monde – ADFE New Delhi).

Après avoir rendu hommage aux élus des Français de l'étranger qui sont, comme les Français qu'ils représentent, les atouts de la stratégie d'influence de la France dans le monde, le ministre a dressé le bilan de l'action de son ministère en direction de la communauté française à l'étranger.

Il s'est d'abord réjoui du succès que représente l'élection de députés des Français de l'étranger. Il a rappelé que le projet de loi d'habilitation approuvée la semaine précédente en conseil des ministres avait retenu le scrutin uninominal à un tour. Il a insisté sur la consultation de l'AFE qui sera faite pour la fixation du nombre et la délimitation des circonscriptions.

Ont ensuite été développées les trois priorités qui fondent l'action du Ministère des Affaires étrangères et européennes :

En premier lieu, la sécurité des Français de l'étranger, avec notamment l'inauguration du nouveau Centre de crise qui doit permettre de disposer d'un instrument efficace de gestion dans le souci d'assurer la sécurité des deux millions de Français à l'étranger. Il a invité les conseillers à lui faire part de tout dysfonctionnement à ce sujet, ainsi que tout défaut d'association dans l'élaboration des plans de sécurité.

L'accompagnement de la scolarisation des enfants français à l'étranger a été la deuxième priorité traitée. Monsieur Kouchner a rappelé l'outil d'influence incomparable que constitue le réseau, avec ses 452 établissements accueillant plus de 165 000 élèves et dont la progression annuelle est de 5%. Il a développé l'un des trois objectifs énoncés dès 2007 par le Président de la République : la prise en charge des frais de scolarité, l'amélioration des bourses scolaires et l'extension du réseau.

Concernant spécifiquement la prise en charge, il a convenu des difficultés soulevées et témoigné de l'effort financier colossal et difficile à mettre en œuvre que cette réforme engendrera sur le long terme. Aussi, conjointement au Ministre du budget, Eric Woerth, il a alerté le président de la République et proposé, outre un double plafonnement des revenus familiaux et des montants des frais pris en charge, une amélioration des bourses.

Le ministre a, par ailleurs manifesté le souci que cette mesure ne nuise pas à l'une des missions du réseau qu'est la scolarisation des enfants étrangers, qui participe au rayonnement de la France à l'étranger.

Pour clore ce chapitre sur l'enseignement, les conseillers ont été invités à s'exprimer lors des Etats généraux de l'Enseignement français à l'étranger du 2 octobre.

Bernard Kouchner a ensuite abordé l'amélioration de la qualité des services rendus aux ressortissants français à l'étranger, et le lien étroit avec la capacité d'adaptation du réseau consulaire. Cette adaptation étant liée à l'évolution de la répartition géographique des communautés françaises, à la montée en

puissance des pouvoirs locaux, au progrès de la citoyenneté européenne et également aux contraintes budgétaires.

Il a souhaité dissiper toute inquiétude quant aux velléités d'abandon des responsabilités de l'Etat à l'égard des compatriotes de l'étranger. Il a insisté sur la nécessaire rationalisation du réseau qui passe par la poursuite de son redéploiement vers les pays émergents. Concernant l'Europe, il a développé l'ultime étape de la transformation du réseau qui repose sur la création de pôles consulaires régionaux, cette formule ayant vocation à être étendue à d'autres régions du monde.

Des restructurations plus profondes de la carte consulaire seront également mise en œuvre, après consultation de l'AFE: fermeture ou plus fréquemment transformation en consulat à gestion simplifiée, section consulaire d'ambassade ou chancellerie détachée.

A également été abordé le projet de regroupement à Nantes d'une grande partie de l'activité d'état civil des pays du Maghreb, éventuellement rejoints par les pays de l'Union européenne, ainsi que la refonte du réseau des consuls honoraires avec élargissement éventuel des compétences, eu égard, au souci de maintenir un service de proximité et aux nouvelles exigences liées au passeport biométrique.

La modernisation du réseau passera également par la mise en place des « consulats itinérants » et la possibilité ouverte progressivement aux Français frontaliers de déposer leur demande de papier d'identité dans les préfectures frontalières.

Le ministre des Affaires étrangères et européennes a terminé son exposé consacré aux services aux Français par le volet de l'action sociale, en pointant d'emblée le contexte budgétaire. L'enveloppe de 20 millions d'euros sera maintenue dans le cadre du budget triennal 2009-2011, mais il a insisté sur le nécessaire redéploiement des crédits permettant d'épargner l'action sociale. Il a proposé de privilégier les Français en grande difficultés et de rechercher des dispositifs de financement innovants (coordination avec les sociétés de bienfaisance, partenariat avec les chambres de commerce et d'industrie, lien avec les entreprises offrant une formation professionnelle). Les progrès de l'intégration européennes et donc la prise en charge des aides par les 26 partenaires devraient également permettre, à terme, de pallier cette contrainte budgétaire.

Bernard Kouchner a clôt son intervention en détaillant les priorités de la Présidence française de l'Union européenne, avant de donner la parole aux présidents de chacun des deux groupes de l'Assemblée, Gérard Pélisson, président de l'UFE et Monique Morales, présidente du groupe Français du Monde - ADFE.

Après avoir félicité les quatre sénateurs nouvellement élus ou réélus, **Monique Morales** est revenue sur la mise en place des députés des Français de l'étranger. Tout en se félicitant de la réforme, elle a vivement réproposé le recours aux ordonnances pour la détermination et le découpage des circonscriptions en stigmatisant le nombre de 8 proposés, non-conforme aux recommandations du Conseil constitutionnels. Elle a regretté également le choix du scrutin majoritaire uninominal à deux tours, contraire à la résolution adoptée à l'unanimité par l'AFE en septembre 2007 et dont la mise en œuvre dans des conditions satisfaisantes est impossible à l'étranger.

Le deuxième sujet abordé a concerné l'enseignement français à l'étranger. Prenant acte de la mise en place de la mesure de prise en charge, elle a demandé, dans le souci de parvenir à davantage de justice sociale et d'égalité des chances, à ce que le budget des bourses soit abondé à hauteur des besoins avérés.

La présidente du groupe Français du Monde – ADFE a tiré la sonnette d'alarme concernant la pérennité même du réseau scolaire, pourtant exceptionnel. Il est mis à mal, notamment, par la nouvelle taxe de 6% destinée à compenser la charge supplémentaire induite par le paiement, dorénavant à la charge des établissements des cotisations de pensions des personnels titulaires.

Au sujet de l'évolution du réseau consulaire, Monique Morales a témoigné, comme l'année dernière, de sa grande inquiétude, à la lumière notamment des conclusions du livre blanc, des recommandations de la RGPP et du dernier discours de M. Kouchner devant les ambassadeurs. Elle fustige la nouvelle classification en trois niveaux d'importance des ambassades, met en garde contre la tentation de devancer la réalité d'une citoyenneté européenne et sollicite encore plus de moyens pour les consuls honoraires.

Elle a abordé ensuite un problème récemment mis en lumière en Egypte : le traitement indigne auquel sont soumis les recrutés locaux par l'Etat français. Pour parer à ces injustices autrement que par une intervention, dont elle se félicite d'ailleurs, du Ministre, elle demande l'application de règles claires.

La présidente a regretté encore la baisse inexorable des crédits destinés à l'action sociale et interroge le ministre sur le devenir de la prise en charge, par l'Etat, des 33% des cotisations à la CFE, dans le cadre de la troisième catégorie dite solidaire. Elle souhaitait savoir si la proposition de prise en charge de 50% pouvait être encore envisagée.

Elle a conclu son allocution par une question sur l'effectivité de l'application dès les élections de juin 2009, des nouvelles règles de procédures destinées à développer la participation et à éliminer certaines difficultés.

3/ Intervention D'Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat chargée du Commerce extérieur

Madame Idrac a débuté son intervention en rendant hommage aux Français établis à l'étranger et à leurs élus, qui « servent la France en contribuant à son rayonnement hors de nos frontières ».

Elle a développé les trois mots d'ordre à mettre en œuvre pour poursuivre le plus vaste chantier de réformes jamais mis en œuvre tout au long de la Vème République :

En premier lieu, « travailler plus », en développant le système de « flex-sécurité ». Ce système se traduit ainsi par la défiscalisation des heures supplémentaires, la fusion de l'ANPE et des ASSEDIC, le renouveau du dialogue social révélé par les deux récents accords pour la réforme du contrat de travail et celle de la représentativité syndicale, en attendant espère-t-elle celle de la formation professionnelle.

Par ailleurs, « investir plus », en particulier dans l'innovation et la recherche et développement, tel que notamment prévu par la loi de modernisation de l'économie entrée en vigueur en août 2008 et révélé par le triplement du crédit impôt-recherche dans le budget 2008. Madame Idrac a livré le dernier exemple manifestant cette volonté gouvernemental qu'est l'allocation de 1,5 Milliards d'euros supplémentaires pour les 3 ans à venir en faveur des pôles de compétitivité. A ce sujet, elle a incité les conseillers des Français établis à l'étranger, particulièrement bien insérés dans les tissus locaux, à encourager les partenariats entre ces pôles et étrangers.

Le troisième objectif est enfin de « dépenser moins ». La ministre a ainsi mis en perspective cette volonté revendiquée d'assainissement des finances publique, passant par la non-augmentation du budget en 2009 et donc le non-remplacement de 30 600 départs à la retraite dans la fonction publique, avec l'impératif moral de ne pas endetter les jeunes générations. La réforme des collectivités locales, engagée dès 2009, s'inscrit également dans ce souci de réduction des coûts. Elle a salué le projet de loi de finances et le plan gouvernemental de redressement des finances publiques pour les années 2009 à 2012 présentés le matin même en Conseil des ministres, avant de conclure sur ce sujet en prenant à témoin l'ensemble de l'assemblée sur la corrélation dans tous les pays du monde entre la croissance et la capacité à se réformer.

La secrétaire d'état au commerce extérieur a ensuite détaillé les handicaps structurels du commerce extérieur qui grèvent la compétitivité de la France : les entreprises exportatrices trop peu et de moins en moins nombreuses, notamment comparativement à l'Allemagne et leur manque d'innovation.

Elle a ensuite fait part des réformes à engager pour optimiser le dispositif public des entreprises françaises. Elle envisage ainsi l'ensemble des acteurs comme appartenant à une véritable « équipe de France » au service de l'internationalisation des entreprises. Dans le souci de rationaliser l'ensemble des dispositifs et pour clarifier l'offre publique, un partenariat a été conclu avec Ubifrance, le ministère de l'Economie et les Chambres de commerce en France et à l'étranger. Le rôle de chaque acteur étant précisé : les CCI sont chargées d'identifier les exportateurs et d'aider à la définition des plans stratégiques, Ubifrance d'accompagner la prospection et les Chambres de commerce à l'étranger, de fournir leurs services aux entreprises en phase d'installation. Dans cette nouvelle architecture, Ubifrance voit ainsi ses missions affirmées, avec des objectifs précisés dans la convention d'objectifs et de Moyens 2009-2011 signée avec l'Etat le 1^{er} octobre, et ses crédits d'intervention renforcés. Son réseau international sera constitué par le transfert du personnel commercial des Missions économiques. Madame Idrac entend également mobiliser les grands groupes pour accompagner l'implantation des PME (technique du portage) et les conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF). Enfin, sont aussi sollicités les Ambassadeurs qui devront participer à la promotion des entreprises françaises et les représentants des Français à l'étranger.

Un autre versant de la réforme réside dans le développement du volontariat international en entreprise. Madame Idrac veut faire passer le nombre de VIE de 6 000 à 10 000 en 2012. A ce propos elle a manifesté sa détermination à régler les problèmes statutaires qui ont pu surgir dans certains pays (administration fiscale, sécurité sociale, immigration...).

Enfin, la volonté de réforme se révèle dans la mise en place et l'extension progressive de l'assurance prospection des Français de l'étranger (APFE), destinée à favoriser le développement d'entreprises créées par des résidents français à l'étranger pour la commercialisation de produits ou de services français.

La secrétaire d'Etat au commerce extérieur a conclu son allocution en invitant les Français de l'étranger à témoigner, dans leur pays de résidence, que « France is back, France is on the move ».

Après avoir remercié la secrétaire d'Etat pour son exposé, le président de la commission des Finances et des Affaires économiques, **Marc Villard** (Français du Monde – ADFE Bangkok) a alerté sur l'importance du dispositif d'aide en aval également de l'installation des PME-PMI à l'étranger. Il a insisté sur la nécessité que la refonte du dispositif intègre tous les acteurs, y compris les Chambres de commerce françaises et les CCEF et a fait part de sa crainte d'assister à une privatisation du dispositif de l'aide à l'exportation. Il a partagé le jugement de Madame Idrac quant aux VIE et a proposé d'ouvrir la possibilité d'y recourir aux sociétés de services de droit local dirigées par des Français et ayant pour activité l'aide à l'implantation. Concernant les APFE, il a montré sa surprise face à l'absence de collaboration avec l'AFE, alors même que sa commission des Finances avait proposé un tel mécanisme dès 2000.

Au nom du groupe Français du Monde – ADFE, **Jean-Yves Leconte** (Français du Monde – ADFE Vienne), après avoir souligné la difficulté du contexte, révélée par le déficit chronique de la balance commerciale française, a considéré que l'Etat devait trouver le sens du service public, les entreprises ayant besoin de l'accompagnement de l'Etat français. Il a émis des doutes sur la pérennité d'Ubifrance, au moins concernant son activité concurrentielle contraire à la législation européenne. Le conseiller a également fait part de la situation en Asie-centrale dépourvue de mission économique de plein exercice. Il s'est aussi interrogé sur la possibilité de mettre en place des missions économiques européennes, plus efficaces et moins coûteuses. Il a rappelé que les entreprises françaises devaient pouvoir compter sur l'Etat, lequel devait bénéficier de leur totale confiance.

Pour répondre aux diverses craintes exprimées quant à la nouvelle situation particulière d'Ubifrance, **Anne-Marie Idrac** a tenu à rappeler que c'était bien un établissement public de l'Etat pour la seule raison qu'il était chargé d'une mission de service public. Et qu'ainsi était exclu des conventions d'objectif et de moyens d'Ubifrance, toute rémunération au chiffre d'affaires.

4/ Séance des questions orales

Marc Villard (Français du Monde – ADFE Bangkok) a ouvert la séance en interrogeant sur les accords qui auraient été mis en place dans certains pays avec les CCF à l'étranger pour faciliter l'obtention des visas pour les hommes d'affaires.

On lui a confirmé la conclusion d'« accords de partenariat » entre différents postes consulaires et des chambres de commerce, mais aussi des sociétés françaises bien implantées localement, des institutions locales, privés ou administratives destinés à simplifier de telles démarches. Ce type de procédure pouvant être mise en place, dès lors qu'un certain nombre de conditions sont remplies par tous les postes, en liaison avec les missions économiques.

En réponse à **Michel Chaussemy** (Français du Monde – ADFE, Munich) qui s'est indigné des conséquences dramatiques auxquelles peut aboutir la mauvaise transmission des certificats de vie exigés régulièrement par les Caisses d'assurance vieillesse pour poursuivre le versement de la retraite et qui propose une alternative par délégation aux consulats de la vérification auprès des retraités, la CNAV s'est retranché derrière les dispositions des circulaires ministérielles qui imposaient le contrôle d'existence pour les paiements à l'étranger. La Caisse a précisé en outre que le délai entre l'envoi de l'attestation et son retour était suffisant pour pallier toute interruption du paiement, sachant qu'en plus sont acceptés les envois spontanés d'un certificat de vie établi par les autorités locales compétentes et même la prise en compte temporaire des documents transmis par fax (au +33 1 55 45 51 99). Enfin, en l'état actuel du droit, aucune délégation aux autorités consulaires n'est envisageable, ni envisagée.

Monsieur Chaussemy a manifesté son insatisfaction face à cette réponse et a été rejoint par **Monsieur Catta** qui a annoncé que des pourparlers seront ouverts avec la CNAV pour remédier à cette situation.

François Nicoullaud (Français du Monde – ADFE, membre désigné) a demandé au Ministre des Affaires étrangères et européennes, après son intervention au sujet des recrutés locaux du Caire, de faire part à l'Assemblée du dénouement de cette affaire et des leçons tirées.

On l'a informé qu'une mission de l'Inspection générale s'était rendue sur place début juillet 2008, que si la nécessité de la restructuration avait été confirmée, un accord susceptible de mettre un terme aux actions en justice avait été négocié et était prêt à être mis en œuvre.

Monsieur Nicoullaud s'est félicité du dénouement, mais a regretté que les circulaires ne soient pas plus explicatives afin de parer, a priori, à de telles situations inhérentes à une méconnaissance du droit local. Il a demandé à ce qu'un véritable travail de communication soit fait sur le sujet en direction des postes.

Claude Girault (Français du Monde – ADFE San Francisco) a rebondi sur ce sujet en évoquant la situation dramatique des recrutés locaux aux Etats-Unis qui ont été doublement imposés.

François Nicoullaud a enchaîné sur une question similaire concernant le traitement de recrutés locaux des établissements relevant de l'AEFE. Il a souhaité avoir communication des références des textes normatifs et des circulaires sur le sujet et connaître la politique et les moyens mis en place pour faciliter la bonne application de ces textes.

L'AEFE a différencié, dans sa réponse, les recrutés locaux des établissements en gestion directe, personnels de droit privé local, auxquels sont obligatoirement appliqués un certain nombre de règles établies par l'Agence. A côté de cette catégorie, on distingue les recrutés locaux des établissements conventionnés, cette fois, personnels de droit privé local également titulaires d'un contrat de droit local. Dès qu'elle est employeur, l'Agence vérifie le statut de ses personnels. Et quand elle est saisie de difficultés, quelque soit le statut de l'établissement, les dossiers concernés sont étudiés par ses services. Mais elle a précisé qu'elle n'avait aucun pouvoir contraignant auprès des établissements, sauf à soulever la question du déconventionnement. Pour ce qui est des établissements homologués, ils n'ont aucun lien juridique avec l'Agence. Seule la charte de l'enseignement français à l'étranger offre à tous les enseignants des établissements signataires l'accès au plan de formation et à la visite d'un inspecteur. Le nouveau cadre de l'homologation avec l'Education nationale doit prévoir le préalable de l'existence d'un

contrat de l'établissement avec ses personnels, lequel devra en outre comporter un minimum de droit sociaux.

François Nicoulaud a réitéré sa demande d'un soutien juridique en amont.

Anne-Marie Descôtes, directrice de l'AEFE a indiqué qu'il sera tenu compte de cette demande.

Richard Yung a renchéri en proposant des contrats types ou au moins des clauses minimales servant de guides.

A **Dominique Depriester** (Français du Monde – ADFE Rome) qui faisait part de dysfonctionnement dans la procédure d'affectation dans un établissement scolaire au retour d'une expatriation, dû, semble-t-il, à l'omission des lycées français dans la nouvelle procédure d'affectation mise en place en France, il lui a été répondu que l'incident technique a été réparé pour l'an prochain et que l'agence avait fait valoir les droits des élèves lésés cette année.

Monsieur Depriester s'est félicité et a fait remarquer que cette omission provenait peut-être d'une mauvaise visibilité de l'Agence.

Annick Bahktri (Français du Monde – ADFE Tunis) s'est insurgée contre la demande d'avance sur frais de scolarité faite aux demandeurs de bourses. L'AEFE a confirmé que cette situation était contraire à la circulaire du 27 août 2008 et qu'elle veillerait au respect de cette règle.

Michel Chaussemy est revenu sur la réponse qui avait été faite en juin 2008 à sa question sur la prise en compte par les services fiscaux français des taux d'invalidité reconnus dans l'Union européenne. Il lui était répondu qu'en raison de l'hétérogénéité des législations en matière de handicap il n'avait, en définitive, pas été possible, comme cela avait été annoncé, à la DGAS de dresser un tableau d'équivalence. Une alternative est actuellement à l'étude.

Richard Yung (Français du Monde - ADFE, sénateur des Français établis hors de France) s'est inquiété quant à la tentation de diluer le crédit consulaires dans un vaste programme. Il a demandé également si les crédits du programme 151 étaient maintenus et plus précisément, si la contribution du ministère au dispositif d'aide à l'assurance volontaire à la CFE serait maintenu en 2009.

On lui a confirmé que les crédits affectés à la DFAE demeuraient au même niveau, avec simplement quelques évolutions notamment au regard à la création du Centre de Crises, de la tenue des élections de juin 2009, de la poursuite de l'extension de la mesure de prise en charge des frais de scolarité et du transfert, vers le ministère de l'Immigration, des crédits correspondant à la gestion informatique des visas.

Richard Yung a renouvelé sa question sur la prise en charge du financement de la 3ème catégorie solidaire de la CFE.

Alain Catta a indiqué que la proposition d'un passage à 50% avait été faite mais que les chances de succès étaient faibles, à charge maintenant aux parlementaires de déposer un amendement sur le sujet.

Monique Morales a insisté sur le simple respect de la loi de 2002, demandé par l'ensemble du CA de la CFE.

A **Jean-Jacques Rateau** (Français du Monde – ADFE Bruxelles) qui demandait une distribution de l'annuaire diplomatique à l'ensemble des conseillers pour leur permettre d'exercer efficacement leurs fonctions, il a été répondu que la diffusion de cet annuaire était limitée en raison du coût, et de la confidentialité des informations. Jean-Jacques Rateau a manifesté son indignation face à cette réponse traduisant selon lui le mépris dans lequel est tenue l'AFE.

Monsieur Catta a partagé la proposition de Monsieur Rateau et annoncé qu'il interviendra afin qu'un effort soit fait.

Richard Yung est intervenu de nouveau pour faire part des contraintes de temps et d'argent qu'entraîne l'obligation pour les Français résidents dans une zone frontalière de se rendre à leur consulat pour l'établissement de papier d'identité. Il lui été rappelé les décrets qui prévoient le lien entre le lieu de résidence et le lieu de dépôt d'une demande de passeport ou d'une carte d'identité ; si le MAEE considère, depuis la mise en place du passeport électronique, qu'un Français peut solliciter un passeport dans n'importe quel consulat ou préfecture, le Ministère de l'Intérieur incite les préfectures à ne pas

accepter de telles demandes. Il a, en outre, été précisé que le dispositif établi dans l'euro district Strasbourg-Ortenau (et permettant de demander les papiers d'identité directement à la mairie de Strasbourg) avait vocation à être étendu à d'autres structures frontalières.

La question de **Monique Morales** sur le fichier Edvige est en attente de réponse du Ministère de l'intérieur.

Michel Chaussemy s'est déclaré insatisfait de la réponse non rassurante qui lui a été apportée au sujet de ses craintes sur un rapatriement de deux régiments de la Brigade franco-allemande, puisqu'il lui a été confirmé que la réflexion lancée pour l'adaptation de l'outil de défense de la France incluait bien également la BFA.

La question de **Louis Sarrazin** (Français du Monde – ADFE Vienne) sur la transformation des contrats des personnels expatriés de la Maison de la France est dans l'attente de la réponse du secrétariat d'état au Tourisme.

5/ Synthèses des commissions

■ Commission des affaires culturelles et de l'enseignement

Les travaux de la commission, rapportée par **Soledad Margareto** (Français du Monde – ADFE Madrid) ont porté sur les moyens et l'avenir de l'AEFE, envisagés par sa nouvelle directrice, Anne-Marie Descôtes, qui a fait part de la satisfaction de disposer d'« un bel outil qui fonctionne magnifiquement bien », mais qui a rappelé l'obligation d'évolution dans un contexte contraint. Les conseillers ont d'ailleurs désapprouvé la solution basée sur la nouvelle taxe de 6%, en raison de la répercussion immédiate sur les familles et sur les bourses. Madame Descôtes a conclu en énonçant que l'Agence est bien « dans une logique de libéralisation et d'autofinancement » et a ajouté que le déconventionnement peut être parfois une solution positive.

La campagne boursière et une mise au point sur la PEC ont aussi été évoquées par Jean-Luc Massin. L'enveloppe budgétaire pour 2008-2009 est suffisante malgré la baisse de la dotation des bourses et grâce à l'excédent de celle de la PEC., dont l'instruction des dossiers pourrait devenir locale. Les projections sur les besoins de financement pour la PEC d'ici 2011 font apparaître un déficit de moyens de plus en plus patent.

Les conseillers ont également reçu Yves Aubin de la Messuzière qui leur a présenté le rapport sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger et ses 30 recommandations, en insistant sur l'attrait du modèle pédagogique français, l'importance de la mixité culturelle, la nécessité de conserver trois sources de financement (Etat, famille et employeurs), et celle de veiller à l'immobilier. Il a également appelé à une plus grande coordination entre les différents réseaux (MLF) et à une mise en synergie avec les centres culturels. Parmi les pistes nouvelles avancées, ont été indiqués le transfert à l'AEFE de la mission de coopération éducative, la création d'association ou de fondation pour mobiliser les entreprises ainsi que l'examen des filières bilingues comme alternative partielle.

Sur le thème de l'audiovisuel, la nouvelle directrice générale de TV5 Monde, Marie-Christine Saragosse, est venue exposer à la commission la place et le rôle de la chaîne dans le nouveau positionnement de l'audiovisuel extérieur de la France : elle demeure un partenaire autonome et non une filiale de la holding France Monde. La chaîne semble s'orienter vers un rééquilibrage de son budget et un plan stratégique en trois volets a été décidé (consolidation de l'audience sur tous les supports, affirmation de la pluralité de la chaîne et positionnement face à l'explosion des chaînes locales).

Enfin, Philippe Cayla, le président d'Euronews a fait une présentation de sa chaîne et de son rôle dans ce nouveau positionnement, en rappelant que la chaîne est largement française. Mention a également été

faite de la possibilité depuis son site, d'apprendre les langues, à partir de ses propres programmes (<http://www.euronews.net/fr/services/lessons/>).

En séance plénière, la première résolution sur la consolidation des moyens de l'Agence a été votée à l'unanimité et celle demandant la mise en place de mesures compensatoires suite à l'application du décret 2007 – 1796 (sur le paiement des cotisations de pensions) pour les centres et instituts culturels a été adoptée à l'unanimité moins une voix contre et 2 abstentions. Enfin le vœu sur l'intégration des enfants handicapés dans les établissements du réseau a également été adopté à l'unanimité.

■ Commission des Affaires sociales

Plusieurs invités ont été auditionnés par cette commission. Michel Touverey, le directeur de la Caisse des Français de l'étranger, a exposé l'actualité de la caisse : le renouvellement de son CA, la progression de ses effectifs, les résultats de la suspension de la rétroactivité, la situation de la 3^e catégorie aidée, la situation financière (solde positif pour 2007 de 18 millions d'euros) et les problèmes de gestion liés à la pénurie d'agents malgré la demande faite au ministère de tutelle.

Eric Lamouroux, sous-directeur des Affaires sociales, de l'expatriation et de la Maison des Français de l'étranger, accompagné de son adjoint, Didier Boïko a fait part de la situation des fonds d'action sociale (budget de 120 millions d'euros dans le programme 151, dont 67 millions affectés aux bourses, 20 millions au fonds d'action sociale).

Deux intervenants de la sous direction de la coopération internationale en droit de la famille et du bureau de la protection des mineurs et de la famille ont fait un exposé sur l'enfance en détresse.

La responsable du département Relations Internationales et Coordination de la CNAV a exposé les projets de réforme concernant les retraités et rappelé les axes fixés par le gouvernement. Elle a, en outre annoncé la création de Pôles Internationaux de référence, regroupant certains pays auprès de CRAM.

La sous-directrice des conventions et de l'entraide judiciaire, Assia Sixou a fait un point sur les conventions de sécurité sociale (au sujet desquelles, les conseillers ont rappelé la nécessité de leur consultation lors des négociations) et les retraites africaines impayées : la situation s'améliore partout, sauf au Congo.

En séance plénière, **Jean-Paul Le Divenah**, directeur de cabinet de la secrétaire d'Etat chargée de la solidarité, Valérie Létard a fait une présentation des actions du ministère en faveur des personnes handicapées et a particulièrement énoncé les raisons de la non application de la loi de 2005 à l'étranger. Puis il a développé le « 5^{ème} risque de la protection sociale », c'est-à-dire la protection des personnes âgées en perte d'autonomie.

A l'occasion du débat organisée qui a suivi, **Monique Morales** a, au nom du groupe Français du Monde – ADFE fait part de son insatisfaction de voir l'absence d'application de la loi sur le handicap, certes en vertu du principe de territorialité, mais aussi en totale contradiction avec celui de l'égalité.

■ Commission des Finances et des Affaires économiques

Les travaux de cette commission, président par Marc Villard (Français du Monde – ADFE Bangkok) se sont articulés autour de deux pôles : les finances tout d'abord, avec les auditions de Jean Arthuis, président de la Commission des Finances du Sénat et Alain Catta, Directeur de la DFAE.

Après s'être félicité de ce travail en commun avec l'AFE, permettant le traitement pertinent des projets de lois de finances, Monsieur Arthuis a surtout fait part des problèmes budgétaires que pose la mesure présidentielle de prise en charge de la scolarité (dépense estimée à 260 millions minimum à l'horizon 2020) qui, en outre entrainera un transfert de la mission « Enseignement Scolaire » vers la mission « Action Extérieure de l'Etat », alors même que la fonction de rayonnement diminuera avec la baisse de

fréquentation des élèves étrangers. Partant du constat que la gratuité entraînerait un coût de scolarité par enfant supérieur à celui de la scolarisation en France, dont les familles paient pourtant des impôts en France, Monsieur Arthuis a proposé un plafonnement de la prise en charge et éventuellement des revenus des familles, ou encore à l'image du Luxembourg, d'inciter le pays percevant l'impôt sur le revenu à participer au financement de la scolarisation.

Le directeur de la DFAE, Alain Catta a fait une présentation détaillée du projet de budget du programme 151. Les crédits sont en augmentation. Le premier poste est, après la masse salariale, l'action en faveur de la scolarisation de Français de l'étranger. Puis viennent les crédits alloués à l'AFE (entre autre anticipation du coût des élections). Le pôle administration des Français augmente également. Pour les crédits sociaux, l'Etat s'est engagé à financer largement la troisième catégorie aidée mais pas à hauteur des 50% demandés. Les crédits de l'Aide sociale progressent de 3%.

Le second pôle relève des Affaires économiques. Le président de l'Union des chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger (UICCFE), Pierre-Antoine Gailly, après avoir présenté le réseau a évoqué la mise en place de la convention entre Ubifrance, l'UICCFE, l'AFCCI et la DGTPE (Bercy), excellent moyen, selon la commission de renforcer les actions et simplifier les démarches des PME-PMI.

Des représentants du Centre des impôts des non résidents (CINR) ont fait part de la prochaine réforme structurelle de la direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) aboutissant notamment à la création de Services des impôts aux particuliers (SIP) sur tout le territoire. Un point a ensuite été fait sur les avancés du comité des usagers après les suggestions de la commission.

L'audition du chef du bureau des conventions fiscales a permis de cerner la nouvelle politique conventionnelle et de prendre connaissance des mises à jour.

Le directeur général adjoint de la Coopération internationale et du Développement au MAEE a fait le point sur les grands axes de l'Aide publique au développement (APD)

Enfin, la sous commission Emploi Formation a reçu le sous-directeur des Affaires sociales, de l'expatriation et de la Maison des Français de l'étranger, Eric Lamouroux.

La résolution demandant la mise en place d'un indicateur de satisfaction des usagers des services consulaires, comme le vœux demandant que les membres de la commission des Finances reçoivent les éléments du programme 151 contenu dans le PLF avant le début de la session de septembre de l'AFE, ont été adoptés à l'unanimité de l'assemblée.

■ Commission des Lois et Règlements

La commission a poursuivi son travail sur la réforme des textes régissant l'AFE : réforme de son règlement intérieur et suivi des résolutions concernant les avants projets adoptés par l'Assemblée en mars 2008. Ces travaux ont également porté sur la réflexion quant à la représentation des Français de l'étranger à l'Assemblée nationale.

Ainsi la commission a, pour poursuivre cette réflexion entendu les sénateurs Cointat, Del Picchia et Yung.

Dans le cadre des travaux menés concernant le projet de modification de loi du 7 juin 1982 relative à l'Assemblée des Français de l'étranger et le projet de modification du décret modifiant certaines dispositions relatives à l'AFE, la commission a invité le Chef de service des Français à l'étranger, Odile Soupison et Thierry Gallais, rédacteur à l'Administration des Français. Sachant que les délais ne permettront pas l'application en juin 2009 d'une loi modifiant la loi de 1982, la commission a demandé à ce qu'un projet de décret et d'arrêté soit mis en œuvre d'ici fin 2008. Après discussion, l'Administration a accepté de modifier a minima le texte de l'avant-projet de décret qui a ensuite été adopté par la commission.

Enfin la commission a étudié le projet de règlement intérieur, en présence du secrétaire général de l'Assemblée, Alain Bricard.

Deux résolutions et un avis ont été adoptés par l'assemblée en séance plénière. Le vote de la résolution sur le nouveau règlement intérieur de l'AFE a, lui, été repoussé à la session de mars 2009, faute du temps nécessaire pour son étude en séance plénière.

Le débat sur l'avis concernant l'avant projet de décret modifiant le décret 84/252 de 1984 qui porte statut de l'AFE et fixe les modalités d'élection de ses membres a donné lieu à de riches échanges.

François Nicoullaud a notamment fait valoir, l'absolu nécessité, concernant les professions de foi, que la circulaire adressée par l'Administration soit claire au sujet de l'autorisation ou non de la couleur. Il a alerté en effet sur les situations ambiguës pouvant surgir en raison de jurisprudence flottante d'un poste à l'autre ou même au sein d'un même poste. Alain Catta, tout en recommandant le statut quo dans l'attente d'éventuelles précisions apportées par le code Electoral, a approuvé la position de Monsieur Nicoullaud et affirmé que ce point serait clarifié par une circulaire qui serait présentée au Bureau de l'AFE en décembre.

Monsieur Nicoullaud a également fait part des difficultés que pouvaient entraîner, notamment dans des pays où la poste est incertaine (et qui sont précisément les pays où se dérouleront les prochaines élections de juin 2009), l'obligation de déposer matériel de vote et profession de foi dans chacun des centres de vote. Sa proposition de dépôt en un seul lieu, à charge pour le MAEE de diffuser via la valise diplomatique, a été rejeté par l'Administration pour des raisons d'organisation générale.

Claudine Lepage, rejointe par le directeur de la DFAE, a fait part de sa crainte que la proposition d'un élu UFE de consulter les élus pour l'organisation du scrutin nuise à sa nécessaire impartialité, notamment dans l'hypothèse de la présence d'un seul conseiller dans la circonscription.

Monique Morales a insisté sur la nécessité de laisser aux consuls la possibilité, le cas échéant, de retarder l'heure de fermeture officielle du bureau de vote, dans le souci de se conformer aux usages locaux.

François Nicoullaud a demandé une clarification, concernant le vote par correspondance, quant au maintien de la possibilité de déposer son vote dans la boîte aux lettres du poste. Devant la réponse de **Monsieur Catta** qui lui a confirmé l'élimination de cette possibilité, **Monsieur Nicoullaud** a regretté que le texte soit, en définitive, discriminant à l'égard des personnes handicapées ou âgées.

Mis aux voix, l'avis a été adopté à l'unanimité.

La résolution sur la concertation avec l'AFE pour la mise en œuvre de la représentation des Français de l'étranger à l'Assemblée Nationale a également été adoptée à l'unanimité.

La résolution sur les député des Français de l'Etranger demandant la fixation de leur nombre à 12, l'application du scrutin proportionnel à la plus forte moyenne, l'utilisation du vote par correspondance et électronique, ainsi que la diffusion de cette résolution à un certain nombre de personnalités de l'Etat, a été adoptée à l'unanimité moins 8 voix contre.

■ Commission de l'Union européenne

En marge des derniers préparatifs de la journée « Europe en mouvement » du 30 septembre, la commission a tenu une réunion bilatérale avec la commission correspondante du Conseil général des Italiens de l'étranger, permettant un échange de point de vue sur les thèmes qui seront abordés lors de la journée du 30 septembre.

Elle a également reçu deux représentantes de SOLVIT France qui lui ont présenté le fonctionnement du système de résolution à l'amiable des litiges dus à une mauvaise application du droit communautaire.

La commission a aussi auditionné la Chargée de mission à Infobest, le réseau des instances d'information et de conseil sur les questions transfrontalières du Rhin supérieur. Ce service public transfrontalier informe les personnes travaillant ou habitant dans la zone frontalière France-Allemagne- Suisse sur les questions ayant trait au statut du travailleur frontalier, ou encore à la fiscalité ou aux problèmes d'immatriculation des véhicules...

Le vœux ayant trait à l'extension des possibilités de délivrance, en France métropolitaine, des cartes d'identité et passeports pour les Français de l'étranger à tous les euro districts puis au bénéfice de tous les Français résidant dans les zones frontalières proches de la France, a été adopté à l'unanimité de l'Assemblée.

■ Commission temporaire des anciens Combattants

Après l'élection de son nouveau président, la commission a reçu le général JP Beauchesne qui l'a entretenue des cérémonies entourant la commémoration du 90^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918.

Le Chef du bureau des études générales au ministère de la Défense a éclairé la commission au sujet des contingents annuels de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du Mérite attribués aux anciens combattants résidant hors de France, de l'instruction médicale des dossiers de pension à l'étranger et de l'attribution de la carte du combattant aux militaires ayant eu quatre mois de présence en Algérie avant le 1^{er} juillet 1964.

Enfin, à la demande de Fwad Hasnaoui, (Français du Monde – ADFE Alger), une présentation, par son auteur, Michel-Louis Vinas, de l'outil de recherche et de diffusion de l'information sur les sépultures françaises en Algérie est prévue lors d'une prochaine session

Deux vœux ont été adoptés à l'unanimité de l'Assemblée, au sujet de la levée de la forclusion relative aux anciens combattants d'Afrique du Nord et du rétablissement du traitement lié à la médaille militaire. Et le vœu sur l'attribution de la Médaille militaire aux Harkis titulaires de la Valeur militaire résidant hors de France, l'a été à l'unanimité moins deux abstentions

■ Commission temporaire de la sécurité

Cette commission, présidée par Maurice Courcier (Français du Monde - ADFE Libreville), a auditionné Monsieur Catta au sujet du nouveau Centre de Crise et des questions budgétaires afférentes. Le directeur a également accompagné la commission dans la visite de ce Centre aux côtés également de Patrick Lachaussée, son directeur adjoint.

La responsable du groupe Assurance à la sous-direction de l'administration consulaire et de la protection des biens, Muriel Gendron, a fait part de l'indemnisation des pertes de biens matériels subies par les Français en cas de guerre, troubles politiques ou catastrophes naturelles à l'étranger.

Trois résolutions ont été soumises à l'ensemble des conseillers et adoptées à l'unanimité. L'une demandant, au sujet des crédits et moyens affectés à la sécurité des Français de l'étranger, qu'il soit mis la fin à leur dispersion hors du programme 151, qu'ils soient augmentés et que l'AFE soit destinataire des documents budgétaires afférents. L'autre demandant qu'une instruction exhaustive soit adressée aux chefs de poste afin de reconnaître la mission des conseillers de l'AFE en matière de sécurité. Et la troisième souhaitant une prorogation, pour trois années, du mandat de la Commission temporaire de la sécurité des Français de l'étranger.

■ Commission temporaire de la Participation électorale des Français établis hors de France

La commission a remis son rapport définitif, très semblable à celui qui avait été présenté lors de la session de mars 2008. Ce rapport liste donc, autour de quatre séries de mesure, dix propositions pour améliorer la participation électorale des Français établis hors de France.

Pour faciliter l'exercice du droit de vote, il est préconisé de « rapprocher l'urne de l'électeur » en rendant de droit le vote par correspondance, en facilitant le vote par procuration, en rendant le vote en personne moins dissuasif, en facilitant l'inscription et en améliorant le tenue des listes électorales. Dans le même but, il est proposé de généraliser le vote par correspondance électronique en instaurant une procédure simple, rapide et sûre et en le généralisant à tous les scrutins à l'étranger.

Dans le souci de donner de réels pouvoirs à l'AFE et un statut à ses conseillers, il est demandé de lui fournir la reconnaissance et les moyens d'une véritable assemblée.

L'instauration de mesures d'ordre symbolique et de visibilité, telle que la création d'une carte d'électeur ou la concordance des élections AFE avec des élections en France, est une autre mesure proposée.

Enfin, parce que la mobilisation passe aussi par l'information, une réelle politique d'information et de communication est sollicitée, ainsi qu'une communication structurée sur l'AFE, tant auprès des médias que localement.

Une première résolution, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée demande à son Président, le ministre des Affaires étrangères, de prendre toute les mesures pour que les 10 propositions contenues dans le rapport soient mises en œuvre dans les plus brefs délais. Et une seconde résolution demandant à la Commission des Lois et Règlements de l'AFE de suivre la mise en œuvre des mesures préconisées en invitant l'Administration lors de ses prochaines réunions, a été adoptée à l'unanimité moins une abstention.
